



Refus de déplacement

Par Lilly56

Bonjour, je souhaiterais savoir si il y est possible que mon employeur refuse un déplacement qui était prévu pour moi. Je devais aller passer une journée avec mon commercial. Mais il y a un mois je me suis blessé au genou. J'ai une attelle qui ne m'empêche en rien de venir travailler. Pas un seul jour d'arrêt pris suite à ma blessure. Je dois y aller avec un véhicule de la société, véhicule automatique de plus. Ai-je un recours pour contrer son refus. Merci par avance de vos réponses.

Par kang74

Bonjour

C'est votre employeur qui décide de vos tâches et qui est accessoirement responsable de votre santé et de votre sécurité .

Donc non , vous n'avez pas de recours .

Par Lilly56

Je fais partie du CSE de mon entreprise et j'ai l'impression que se refus est un prétexte pour m'embêter un fois de plus...
En attendant je vous remercie pour votre réponse.

Par kang74

Faire partie du CSE n'amène pas le droit de ne pas respecter les directives de l'employeur, qui dans le contexte d'un salarié qui vient au travail avec une attelle au genou, me semble plutôt respecter ses devoirs en ne voulant pas qu'il conduise .

Vous êtes bien sûr libre de consulter le médecin du travail à votre initiative , avec le compte rendu de votre médecin traitant, pour lever tout doute en ce qui concerne votre aptitude à effectuer des déplacements .

M'enfin ce sera toujours votre employeur qui décidera, là aussi de vos tâches .